



4.2

ATLAS DU PLAN DE ZONAGE ET DES PRESCRIPTIONS RÈGLEMENTAIRES

Buzenval

1 : 2 000^{ème}



PLU approuvé le 21 octobre 2011
PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
PLU modifié le 20 décembre 2012
PLU modifié le 28 avril 2014
PLU modifié le 1er juin 2015
PLU mis à jour le 2 juillet 2015
PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
PLU modifié et mis à jour le 30 Juin 2016
PLU modifié et mis à jour le 29 Juin 2017
PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 Décembre 2017
PLU modifié et mis à jour le 18 Décembre 2018
PLU modifié et mis à jour le 25 Juin 2019

Direction de l'Urbanisme & Aménagement
FERX - Juillet 2019





Belle Rive	4
Bords de Seine	10
Buzenval	18
Centre Ville	25
Coteaux	30
Jonchère-Malmaison	37
Mazurières	49
Mont-Valérien	54
Plaine Gare	62
Plateau	69
Richelieu-Châtaigneraie	75
Rueil-sur-Seine	85
Bois de Saint-Cucufa Golf de Saint Cloud	90

ZONAGE DU PLU

Zone correspondant au Centre Ville historique et Centre Ville de Buzenval



Zone correspondant au pole économique et résidentiel de Rueil-sur-Seine



Zone mixte d'habitat collectif et d'activité économique



Zone correspondant à l'Écoquartier de l'Arsenal et ses alentours



Zone de secteur de projets



Zone correspondant aux principaux sites d'activités et voies de chemin de fer



Zone à vocation pavillonnaire à dominante paysagère



Zone à vocation pavillonnaire



Zone à vocation pavillonnaire de type lotissements



Zone naturelle



Zone d'espaces verts, de loisirs et d'équipements



PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Protection du patrimoine

- Bâtiment remarquable de classe A à protéger (art. L 151-19)
- Bâtiment remarquable de classe B à protéger (art. L 151-19)
- Arbre remarquable (art. L 151-23)
- Arbre d'avenir (art. L 151-23)
- Zone de protection autour de l'arbre remarquable (art. L 151-23)
- Alignement d'arbre (art. L 151-23)
- Rue Jardin (art. L 151-23)

- Espace boisé classé (art. L 130-1)
- Espace vert à protéger (art. L 151-23)
- Bande de 50m par rapport à la lisière de la Forêt de La Malmaison
- Espace libre existant ou à créer (art. L 151-23)
- Espace libre à conserver (art. L 151-23)

Projets d'aménagements

- Secteur de curtage (art. L 151-10)
- Emplacement réservé de voirie (art. L 151-41)
- Emplacement réservé pour des équipements (art. L 151-41)
- Emplacement réservé pour mixité sociale (art. L 151-41)
- Secteur d'attente où la constructibilité est limitée (art. L 151-41)
- Principe de localisation d'équipement (art. L 151-41)

Règles de constructions particulières

- Plan de prévention du risque d'inondation
- Secteur où la hauteur maximale est fixée à 13 m [...] à 18 m
- Limite de zone constructible dans la zone UG
- Bande de transition de hauteur
- Marge de recul obligatoire des constructions
- Implantation autorisée sur limites séparatives et/ou dans les héberges
- Commerce ou service obligatoire en rez de chaussée
- Implantation autorisée à l'alignement ou en limite de voie privée
- Périmètre où les normes de stationnement bureaux sont minorées (art. L 151-32)
- Périmètre où les normes de commerces sont exonérées de l'obligation de stationnement
- Périmètre de 700 mètres autour des sorties de la gare RER

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé le 21 octobre 2011
PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
PLU modifié le 20 décembre 2012
PLU modifié le 28 avril 2014
PLU modifié le 1er juin 2015
PLU mis à jour le 2 juillet 2015
PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
PLU modifié et mis à jour le 30 Juin 2016
PLU modifié et mis à jour le 29 Juin 2017
PLU modifié de manière simplifiée
et mis à jour le 20 Décembre 2017
PLU modifié et mis à jour le 18 Décembre 2018

Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement

Hôtel de Ville
13, boulevard Foch
92500 Rueil-Malmaison

Source
CD92 2018
Cadastre 2018 DGFIP

FERX - Juin 2019



Parcours Visuel

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé le 21 octobre 2011
 PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
 PLU modifié le 20 décembre 2012
 PLU modifié le 28 avril 2014
 PLU modifié le 1er juin 2015
 PLU mis à jour le 2 juillet 2015
 PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
 PLU modifié et mis à jour le 30 Juin 2016
 PLU modifié et mis à jour le 29 Juin 2017
 PLU modifié de manière simplifiée
 et mis à jour le 20 Décembre 2017
 PLU modifié et mis à jour le 18 Décembre 2018

**Direction de l'Urbanisme
 et de l'Aménagement**

Hôtel de Ville
 13, boulevard Foch
 92500 Rueil-Malmaison

Source
 CD92 2018
 Cadastre 2018 DGFIP

FERX - Juin 2019



Buzenval

**Zone correspondant au Centre Ville historique
 et Centre Ville de Buzenval**

● UAa ● UAb ● UAe

**Zone correspondant au pôle économique
 et résidentiel de Rueil-sur-Seine**

● UG

**Zone mixte d'habitat collectif
 et d'activité économique**

● UBa UBb
 ● UCa UCb UCc

**Zone correspondant à l'Ecoquartier
 de l'Arsenal et ses alentours**

● UDa ● UDb ● UDC ● UDD

Zone de secteur de projets

● USP

**Zone correspondant aux principaux sites
 d'activités et voies de chemin de fer**

● UF

Zone à vocation pavillonnaire à dominante paysagère

● UEa ● UEb

Zone à vocation pavillonnaire

● UEc ● UEd

Zone à vocation pavillonnaire de type lotissements

● UEL

Zone naturelle

● N ● NL

Zone d'espaces verts, de loisirs et d'équipements

● ULa ● ULb





